

## AMENDEMENT AU PROJET DE LOI N<sup>o</sup> 96, *LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC, LE FRANÇAIS*

### CONTEXTE

Le projet de loi n<sup>o</sup> 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (le projet de loi), a été présenté à l'Assemblée nationale le 13 mai 2021. Ce projet de loi a fait l'objet de consultations particulières devant la Commission de la culture et de l'éducation du 21 septembre au 7 octobre 2021. L'adoption du principe du projet de loi a eu lieu le 4 novembre 2021, son étude détaillée a été entreprise le 23 novembre 2021 et se poursuit depuis la reprise des travaux de l'Assemblée nationale en février 2022. L'amendement proposé au projet de loi s'inscrit dans la continuité des travaux qui ont conduit à son élaboration.

Le projet de loi vise notamment à faire du français la langue commune des Québécoises et des Québécois de toutes origines. Depuis 25 ans, la proportion ainsi que le nombre d'étudiants fréquentant le réseau collégial francophone ont diminué, alors que la situation inverse s'est produite dans le réseau collégial anglophone. En outre, les effectifs des collèges privés non subventionnés ont récemment connu une croissance fulgurante. L'acquisition de compétences en français est de première importance pour les étudiants en formation dans un établissement d'enseignement collégial, afin de participer pleinement à la société québécoise.

### OBJECTIFS ET PROPOSITIONS

L'amendement proposé vise principalement à :

- renforcer le statut du français, plus particulièrement dans le domaine de l'enseignement postsecondaire;
- améliorer la connaissance du français auprès des étudiants scolarisés en anglais au Québec et s'assurer d'une connaissance adéquate de cette langue dans le but de favoriser l'insertion au marché du travail et, plus généralement, la pleine participation à la société québécoise.

### AVANTAGES

L'amendement enrichira le projet de loi autour de l'axe visant le renforcement du statut du français.

Soulignons que la proposition fera en sorte que les étudiants pourront acquérir et développer, durant leur formation collégiale, des compétences en français qui leur permettront de s'épanouir selon leur plein potentiel, notamment en milieu de travail.